

**Les nouveaux**  
*Principes internationaux*  
*de catalogage et RDA*

Pat Riva

# Principes de Paris

- Conférence internationale sur les principes de catalogage (1961 : Paris)
- Intégrés dans les règles de catalogage du monde entier
- 2001, renouvellement souhaité

# IME-ICC

- IFLA Meetings of Experts on an International Cataloguing Code
- 2003 Francfort (Allemagne) – Europe et l'Amérique du Nord
- 2004 Buenos Aires (Argentine) – Amérique latine et les Caraïbes
- 2005 Le Caire (Égypte) – le Moyen-Orient
- 2006 Séoul (Corée) – Asie
- 2007 Pretoria (Afrique du Sud) – Afrique

# Nouveaux Principes

- Consultation ouverte mondiale et vote (juin 2008)
  - 71 votes (37 pays) – 66 oui, 5 non
- IFLA 2008 à Québec, révision finale
- Adoptés décembre 2008, par le Comité permanent, Section de catalogage
- Publiés en 2009, en 20 langues

# Introduction des Principes

- Ces nouveaux Principes
  - remplacent les Principes de Paris
  - et élargissent leur champ d'application
  - reposent sur :
    - les grandes traditions catalographiques du monde entier
    - les modèles conceptuels de l'IFLA

# 1. Champ d'application

- Guider l'élaboration des codes de catalogage
- S'appliquent aux notices bibliographiques et d'autorité et aux catalogues courants des bibliothèques
- Également aux fichiers de données créés par des bibliothèques, des services d'archives, des musées et d'autres communautés

# 2. Principes généraux

- 9 Principes pour l'élaboration de codes de catalogage
- Basés sur Elaine Svenonius (2000)
- Règles doivent être justifiables et non arbitraires

# 3. Entités, attributs et relations

- Du modèle FRBR
- 11 entités
  - Œuvre, Expression, Manifestation, Item
  - Personne, Famille, Collectivité
  - Concept, Objet, Événement, Lieu
- Attributs servent comme éléments de données
- Relations bibliographiques significatives



# 4. Objectifs et fonctions du catalogue

- Un outil efficace et performant qui permet de
- Trouver
- Identifier
- Sélectionner
- Acquérir ou avoir accès
- Naviguer

# 4.1 Trouver

- Trouver une ressource particulière
- Trouver des ensembles de ressources représentant toutes les ressources qui :
  - appartiennent à la même oeuvre
  - concrétisent la même expression
  - sont des exemplaires de la même manifestation

# 4.1 Trouver (2)

- Trouver des ensembles de ressources représentant toutes les ressources :
  - associées à une personne, une famille ou une collectivité donnée
  - sur un sujet donné
  - définies par d'autres critères (langue, lieu de publication, date de publication, type de contenu, type de support, etc.)

## 4.2 Identifier

- Identifier une ressource bibliographique ou un agent
- confirmer que l'entité décrite correspond bien à l'entité recherchée ou faire la différence entre deux ou plusieurs entités ayant les mêmes caractéristiques

## 4.3 Sélectionner

- Sélectionner une ressource bibliographique pertinente pour les besoins de l'utilisateur
- choisir une ressource qui correspond à ce que demande l'utilisateur en matière de média, de contenu, de support, etc.
- ou rejeter une ressource ne correspondant pas aux besoins de l'utilisateur

## 4.4 Acquérir

- Acquérir ou avoir accès à un item décrit
- fournir l'information qui permettra à l'utilisateur de se procurer un item par achat, prêt, etc. ou d'avoir accès en ligne à une ressource distante
- ou d'acquérir, d'obtenir ou d'avoir accès à des données bibliographiques ou d'autorité

# 4.5 Naviguer

- Naviguer dans un catalogue et même au-delà
- grâce à l'organisation logique des données bibliographiques et d'autorité et à la présentation de parcours clairs de navigation, incluant la présentation des relations

# 5. Description bibliographique

- Une notice par manifestation
- Description se base sur une norme internationale (ISBD)



# 6. Points d'accès

- Choix des points d'accès à une notice
- Forme d'un point d'accès autorisé
- Suivre les usages du pays et la langue associée

# 7. Fondements de la fonction "recherche" dans le catalogue

- Mécanismes de recherche
- Points d'accès essentiels
- Points d'accès supplémentaires
- Résultats d'une recherche

# 7.1.2 et 7.1.3 Points d'accès essentiels et supplémentaires

- Nom du (premier) créateur
- œuvre/expression
- Titre propre
- Année(s) de publication
- Mots matière, indices de classification
- Numéros normalisés
- Noms des autres créateurs
- Autres noms
- Variantes de titres
- Collections
- Langue
- Lieu de publication
- Type de contenu, Type de support

# 2.1 Confort de l'utilisateur

- Les décisions prises en matière de descriptions et de formes contrôlées des noms dans les points d'accès doivent l'être en tenant compte de l'utilisateur
- Difficile à traduire (convenience of the user)

## 2.2 Usage commun

- Le vocabulaire utilisé dans les descriptions et les accès doit correspondre à celui de la majorité des utilisateurs
- Faciliter la compréhension des notices

## 2.3 Représentativité

- Les descriptions et les formes contrôlées des noms doivent reposer sur la façon dont une entité se décrit elle-même
- Selon l'ouvrage
- Selon les préférences exprimées des personnes et collectivités

## 2.4 Exactitude

- L'entité décrite doit être fidèlement représentée
- Sans fautes et aussi limitant l'interprétation

## 2.5 Suffisance et nécessité

- Dans les descriptions et les formes contrôlées des noms pour les points d'accès, seuls doivent être utilisés les éléments qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des utilisateurs et essentiels pour identifier de manière univoque une entité
- Assez mais pas trop



## 2.6 Signifiante

- Les éléments doivent être significatifs du point de vue bibliographique

## 2.7 Économie

- Quand différents moyens existent pour atteindre un objectif, il faut préférer ce qui s'avère être globalement le plus économique (c'est-à-dire le moindre coût ou l'approche la plus simple)

## 2.8 Cohérence et normalisation

- Les descriptions et la construction des points d'accès doivent être normalisées dans la mesure du possible. Cela permet une plus grande cohérence, qui en retour accroît la possibilité de partager les notices bibliographiques et d'autorité

## 2.9 Intégration

- Les descriptions pour tous les types de documents et les formes contrôlées des noms des entités doivent reposer sur un ensemble commun de règles, dans la mesure où cela est pertinent
- Un catalogue unique pour toutes les ressources

# ICP en RDA

- Section 3 => RDA 0.3
  - Alignement sur FRBR et FRAD
- Section 4 => RDA 0.0
  - Les 4 fonctions selon FRBR
- Section 7 => RDA 0.6
  - Éléments de base incluent tous les points d'accès essentiels

# Les Principes en RDA

- RDA 0.4 Objectifs et Principes
- 0.4.1 "*Les Principes internationaux de catalogage* de l'IFLA constituent l'armature des principes de catalogage suivis tout au long de RDA"
- Les 9 Principes de la section 2 du ICP sont repartis entre 0.4.2 Objectifs et 0.4.3 Principes

# Les Principes en RDA (2)

- Principes de portée globale :
  - Confort de l'utilisateur, économie, cohérence et normalisation, intégration
- Usage commun :
  - Terminologie commune, plus de latin
- Représentativité :
  - Transcription directe, ne pas abréger
  - "deuxième édition"
- Exactitude

# Bibliographie

- ICP :
- <http://www.ifla.org/en/publications/statement-of-ir>
- IME-ICC : <http://www.ifla.org/node/576>
- IME-ICC5 documents complets :
- <http://www.imeicc5.com/index.php?content=pape>